

Petit guide de la rentrée



8h30, lundi 5 septembre 2011, jour de la rentrée scolaire. Celui qui va marquer de nombreux petits campésiens, et leurs parents.

C'est le début d'une nouvelle aventure. Déjà rentrés depuis le 2 septembre, les enseignants seront présents pour les accueillir, pour une nouvelle année pleine d'apprentissages. Les services de l'Éducation nationale, eux, feront déjà du « calcul » en comptant tous les présents pour vérifier si les moyennes, et « seuils », imposés par le ministère sont respectés.

Au sein des 10 écoles élémentaires et des 10 maternelles de la commune, plus de 150 agents municipaux seront également présents, comme tout au long de l'année, pour l'accueil et le bien être de vos enfants.

Quelques lignes pour réviser, ensemble le guide d'une « rentrée réussie ».

Inscriptions

Pour inscrire son enfant en maternelle, c'est d'abord à la mairie qu'il faut se rendre en vous présentant au Service Éducation muni du livret de famille, du carnet de santé et des certificats de vaccinations obligatoires et de justificatifs de domicile.

Le Service Éducation vous indiquera, selon le « périmètre scolaire », l'école d'affectation de votre enfant. Il vous reste, alors, à prendre rendez-vous avec la directrice ou le directeur pour lui remettre la fiche d'inscription et vous informer du fonctionnement de l'école.

- Si votre enfant entre au CP et qu'il a fréquenté une école maternelle de la commune, aucune nouvelle inscription n'est nécessaire.



Les écoles de Champs-sur-Marne

Les écoles maternelles

Il y a 10 écoles maternelles (environ 1120 enfants). Les horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Deux Parcs - Cours des Deux Parcs

Tél. 01 60 05 12 36

Directrice : Mme Morvan

Joliot Curie - Allée Joliot Curie

Tél. 01 60 05 09 21

Directrice : Mme Vaylet

La Faisanderie - 3, mail des filleuls

Tél. 01 64 68 91 90

Directrice : Mme Pophillat

La Garenne - Rue de la Garenne

Tél. 01 64 68 90 35

Directrice : Mme Perrot

Le Luzard - 1, allée Eugène Pottier

Tél. 01 60 06 21 27

Directrice : Mme Bernard

Nesles - Boulevard du Nesles

Tél. 01 64 68 93 81

Directrice : Mme Arnaud

Olivier Paulat - Allée Olivier Paulat

Tél. 01 60 05 09 22

Directrice : Mme Gimenez

Pablo Picasso - Allée des Noyers

Tél. 01 64 68 32 51

Directrice : Mme Combes

Paul Langevin - 1, allée Paul Langevin

Tél. 01 64 68 26 03

Directrice : Mme Lavoye

Pyramides - Allée de Gizeh

Tél. 01 60 05 39 34

Directrice : Mme Rebillon

Les écoles élémentaires

Il y a 10 écoles élémentaires (environ 1765 enfants). Les horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Deux Parcs - Cours des Deux Parcs

Tél. 01 60 05 19 81

Directrice : Mme Durrmeyer

Henri Wallon - 11, rue Nelson Mandela

Tél. 01 64 68 40 49

Directrice : Mme Roger

Joliot Curie - Allée Joliot Curie

Tél. 01 60 05 05 46

Directrice : Mme Willaert

Le Luzard - 1, allée Eugène Pottier

Tél. 01 60 06 02 26

Directrice : Mme Lucas

Lucien Dauzié - 20, avenue Victor Hugo

Tél. 01 64 80 50 63

Directeur : Mme Vincent-Bonnieu

Nesles - Boulevard du Nesles

Tél. 01 64 68 63 09

Directeur : Mme Bonnefoi

Olivier Paulat - Allée Olivier Paulat

Tél. 01 60 05 19 33

Directeur : Mme Poisson

Pablo Picasso - Allée des Noyers

Tél. 01 60 06 37 32

Directrice : Mme Delphin

Paul Langevin - 1, allée Paul Langevin

Tél. 01 60 06 37 90

Directrice : Mme Branchu

Pyramides - Allée de Gizeh

Tél. 01 60 05 14 14

Directrice : M. Morlet

Service Éducation : 01 64 73 48 40

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h45, le samedi de 9h à 12h.

Élection des représentants des parents d'élèves

Le 14 ou 15 octobre, dans chaque groupe scolaire, collège et lycée, les parents d'élèves sont appelés à élire leurs « représentants ». Ceux-ci sont membres du « Conseil d'école » pour y représenter les autres parents d'élèves. Leur responsabilité est importante, pour participer à la « vie de l'école », pour y être « porte-parole » des autres parents, pour les informer en retour des débats qui s'y tiennent. Il y a trois « Conseils d'école » par an.

Ces représentants des parents d'élèves sont également invités aux Commissions municipales « élargies », pratiquement une par mois, sur les thèmes liés aux responsabilités municipales pour une « École libre, obligatoire, gratuite et laïque ».

Les principales commissions Enfance - Petite enfance - Éducation

- **Septembre 2011**
Commission de la rentrée scolaire.
- **Octobre 2011**
Analyse et première prévision pour les classes d'environnement.
- **Novembre 2011**
Préparation de la « carte scolaire 2011-2012 ».
- **Novembre 2011 et janvier 2012**
Analyse et préparation des budgets « investissement et fonctionnement » du service.
- **Mai 2012**
Étude des demandes de dérogations scolaires et bilan des classes d'environnement

Restauration scolaire

Dans chaque école, chaque élève peut prendre son repas : il suffit d'être inscrit et de « badger » le matin. Tous les deux mois, une commission municipale, « élargie » aux représentants de parents, étudie les animations des deux mois à venir, analyse les « fréquences », examine les propositions de repas. Cette commission est composée d'élus municipaux,

du prestataire, d'une diététicienne, de responsables des services municipaux concernés et de représentants des parents d'élèves.

Animation éducative et nutritionnelle

VILLE DE CHAMPS-SUR-MARNE
VILLE DE
Champs-sur-Marne
Ville des enfants

OPÉRATION P'tit Déj'

Dans les restaurants scolaires de la commune

Les boissons Les fruits

Les féculents Les produits laitiers

**Samedi 28 janvier 2012
à 8h30**

Destinée aux enfants, leur famille
et aux enseignants des classes
de CE2 et CLIS

Samedi 28 janvier 2012 :
« Opération P'tit Déj' »
pour les élèves de CE2,
et leurs parents... dans
les restaurants scolaires.

Études surveillées

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie de l'étude surveillée renseignez-vous auprès de la direction de votre école : il n'y a pas étude dans toutes les écoles, l'organisation dépend du « volontariat » des enseignants dans chaque école. L'étude surveillée fonctionne à partir du lundi 12 Septembre de 16h30 à 17h45 avec possibilité pour l'enfant, d'être accueilli au centre d'accueil après 17h45.

L'inscription à l'étude se fait en mairie au Service Éducation : **01 64 73 48 40**. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h45, le samedi de 9h à 12h.

L'accueil matin et soir

Cet accueil existe dans tous les groupes scolaires maternels ou élémentaires de 7h à 8h30 et de 16h30 à 19h. Avant l'heure des cours, les enfants sont accueillis par des animateurs permanents dans des locaux spécifiques,



aménagés en fonction de leur âge. Le plus souvent ces animateurs, du Service Enfance, sont présents sur tous les « temps périscolaires » (matin, midi, soir) facilitant les relations et les repères des enfants : ils sont « adultes référents ».

Renseignements et inscription

Service Enfance : **01 64 73 48 50**. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h45.

Accompagnement à la scolarité

La reprise des séances aura lieu le 7 et 8 novembre.

« L'accompagnement à la scolarité est un ensemble d'actions qui visent à offrir aux côtés de l'école et de la famille, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir leur scolarité, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. »

Après présentation du dispositif aux familles au sein des écoles, les enseignants proposent que certains élèves bénéficient de cet « accompagnement ».

Le dispositif à Champs-sur-Marne, s'adresse aux enfants de CP et CE1 afin de les

« guider » dans les premiers « apprentissages fondamentaux » que sont la lecture, l'écriture, les mathématiques.

Six écoles élémentaires sont concernées : Deux Parcs, Pablo Picasso, Henri Wallon, Nesles, Paul Langevin et Joliot Curie. Un groupe de grande section maternelle en bénéficie également, à l'école des Deux Parcs.

Cet « accompagnement » n'est pas de l'aide aux devoirs, ni ce que propose le RASED !

Les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs « à la journée » et les accueils de loisirs « ouverts » s'adressent aux enfants scolarisés dans les groupes scolaires maternels et élémentaires de la ville. Installés dans chaque quartier, ce sont des lieux de convivialité, où se retrouvent les enfants entourés par des animateurs qualifiés.

Les activités sont fonction de l'âge des enfants. Elles sont pratiquées dans la structure, souvent, après présentation et discussion avec les enfants.

Elles correspondent à l'information et à la découverte des « Droits de l'enfant ».

Des sorties, en fonction d'une préparation respectant toutes les règles de sécurité, sont également organisées, dans la commune, ou hors commune, dans des structures éducatives, culturelles ou sportives, ... **Une réservation lors des vacances (petites ou d'été) est obligatoire.**

Renseignements et inscription

Service Enfance : **01 64 73 48 50**. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h45.

Le quotient familial

La municipalité a choisi le principe du « quotient familial » pour permettre à chaque famille d'accéder à l'ensemble des services municipaux.

Le quotient est calculé en fonction des revenus et de la composition de la famille (la situation de la famille est calculée sur l'année « N - 2 » année 2009 pour l'année 2011) et facilite la mise en place d'un tarif dégressif. Grâce à lui, quel que soit son quotient familial, une famille ne paye jamais le coût total du service rendu : la participation évolue entre 10 et 60 %.

Pour établir votre quotient, rendez-vous en Mairie, au Service Régie.

La carte en'CHAMPS'tée



La carte en'CHAMPS'tée est attribuée à chaque enfant, dès son inscription aux services péri scolaires (accueil du matin et du soir, restauration, étude, accueil de loisirs).

Cette carte est nominative et personnelle. Elle est valable pour toute la durée de la scolarité de l'enfant jusqu'en CM2. Elle fonctionne avec les bornes monétiques installées dans les équipements municipaux. La carte est utilisée une fois par jour par l'enfant pour toutes les réservations de la journée. En cas d'oubli, pas de panique ! Les responsables municipaux ont une carte « passe » pour réparer l'incident et inscrire votre enfant.

À chaque changement de situation familiale, ou économique, et chaque année vous devez fournir les informations correspondantes à votre situation du moment.

Sans carte de quotient ou sans information de votre part, il vous sera appliqué les tarifs maximum.

Chaque mois les familles reçoivent un relevé détaillé par enfant des services utilisés.

Les avantages de cette carte sont donc nombreux. Pour les enfants : responsabilisation et apprentissage de l'autonomie. Pour les parents : seules les réservations enregistrées, effectivement consommées, sont payées.

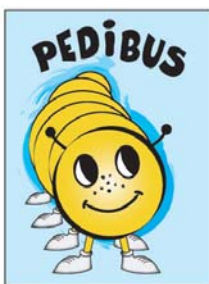
Information et création de la carte

Service Régie : **01 64 73 48 27**. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h45, le samedi de 9h à 12h.



Pédibus

À l'heure où l'avenir de notre planète nous est présenté comme en danger... Quand c'est le premier kilomètre en voiture qui pollue le plus...



Quand chacun voudrait que les abords des écoles soient des lieux de sécurité et bien protégés des conducteurs trop « rapides » et des véhicules mal stationnés... Quand vous êtes vous-mêmes « juste » en matière de temps entre école et travail... Ne vous inquiétez plus : le Service Vie des Quartiers avec Pédibus « transporte » vos

enfants (des classes élémentaires) tous les matins pour arriver avant 8h30 et les « redépose » près de chez vous à la sortie de 16h30.

13 « lignes » fonctionnent matin et soir. Deux « conducteurs » (animateurs référents) conduisent ce moyen de déplacement non polluant, sécurisé et ludique en matière d'apprentissage du code la route. Par ailleurs, le temps de transport, avec les autres enfants s'assimile à une « récréée »... et permet une activité physique de marche à pied, si nécessaire pour une bonne santé.

Renseignements, informations

et inscriptions Service Vie des Quartiers :
01 64 73 48 53

Le jour de la rentrée

Attention : toute absence le jour de la rentrée, sans « mot d'excuse », peut être considérée comme un « élève en moins » pour l'Éducation nationale. Cela peut entraîner, en fonction du nombre « d'absents » ce jour-là, une fermeture définitive d'une classe !



CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2011-2012*

RENTREE DES CLASSES : lundi 5 septembre 2011

TOUSSAINT : du samedi 22 octobre au jeudi 3 novembre 2011

NOËL : du samedi 17 décembre 2011 au mardi 3 janvier 2012

HIVER : du samedi 18 février au lundi 5 mars 2012

PRINTEMPS : du samedi 14 avril au lundi 30 avril 2012

ÉTÉ : du jeudi 5 juillet au mardi 4 septembre 2012

*Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Lorsque les vacances débutent un samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

www.ville-champssurmarne.fr

Quelques chiffres du budget consacré à l'éducation

Équipement, entretien, restauration, personnel, fournitures scolaires... Comme chaque année, une part importante du budget de la ville est consacrée aux écoles. Outre les dotations obligatoires (fournitures scolaires pour la classe, jeux et jouets, petits équipements sportifs...), la commune a en effet choisi d'attribuer des financements supplémentaires à ses écoles afin de mieux accompagner les élèves.

Les dépenses obligatoires

- Achat fournitures et livres de classe : 88 250 €
- Mobilier scolaire et restauration : 46 000 €
- Matériel informatique et audiovisuel : 28 600 €
- Photocopieurs et encres : 23 000 €
- Impressions : 15 150 €
- Produits pharmaceutiques pour armoires à pharmacies écoles : 2350 €

Quelques exemples « supplémentaires »

- Abonnements, livres de bibliothèque : 18 200 €
- Dictionnaires aux grandes sections de maternelle : 6 400 €
- Dictionnaires aux CM2 : 5 340 €
- Transports des écoliers pour les sorties culturelles : 31 500 €
- Sorties à la piscine (transports et séances) : 17 054 €
- Classes transplantées : 294 000 €
- Accompagnement à la scolarité : 15 650 €
- Coopérative scolaire : 11 400 €

Un budget conséquent

Les dépenses liées à l'école ne s'arrêtent pas là puisque la ville prend aussi en charge les

salaires et les charges sociales des personnels non enseignants et des enseignants assurant les études surveillées du soir. Elle rémunère les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, les ATSEM, les animateurs, les agents de service et d'entretien... À titre d'exemple, outre les mises à disposition des locaux et du matériel, les seules interventions des agents du service des sports sur le temps scolaire se chiffrent, cette année, à un peu plus de 20 000 €.

S'ajoutent aussi bien sûr l'entretien, les travaux et les réparations des infrastructures et des bâtiments scolaires ainsi que leur fonctionnement (eau, gaz, frais de communication, produits d'entretien, gardiennage et sécurité...). Le budget communal y consacre cette année une enveloppe de 492 400 €.

Enfin, quel que soit le quotient, la ville prend en charge au minimum 40 % du coût réel des repas (coût total réel : 796 000 €).

Le budget total consacré aux écoles est ici bien plus important que dans beaucoup de communes.

En Seine-et-Marne il varie de 1 à 5. Notre commune est dans la catégorie 1. D'un point de vue comptable, on pourrait dire que pour notre collectivité, le « coût moyen » d'un élève Campésien se situe aux alentours de 2067 €, chiffre à rapprocher des 600 € de la moyenne départementale. Mais il est vrai qu'à Champs-sur-Marne, au simple coût, on préfère y voir un droit à l'éducation, un investissement collectif dans l'avenir de chaque enfant.

Rythmer le temps éducatif, temps social par excellence

Intégralité du document sur
www.ville-champsurmarne.fr



« Les rythmes scolaires sont au cœur de la mission éducative, mission d'engagement et de responsabilité envers les jeunes, qui est celle de tous : ministre, enseignants, personnel administratif, mais aussi collectivités territoriales, et bien entendu parents. L'école est en effet l'étape essentielle de l'intégration citoyenne des enfants, notamment de ceux dont la diversité fonde notre richesse : ils doivent y avoir toutes leurs chances. L'école ouvre à tous l'accès à l'ensemble des connaissances qu'offre notre système éducatif, c'est in fine l'éducation à la liberté, c'est-à-dire à l'autonomie : apprendre, c'est savoir ; savoir c'est devenir libre. De plus, le temps scolaire rythme le temps social et économique de la France. »...

... « Installée le 7 juin 2010 par le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, la Conférence nationale sur les rythmes scolaires a organisé son rythme en deux temps. Le premier s'est clos le 25 janvier 2011, avec la remise au ministre du rapport de synthèse des auditions, des débats en académies et des échanges sur internet. Une attention toute particulière a été portée aux résultats de la mission parlementaire sur les rythmes scolaires, présidée par madame Michèle Tabarot. De cette riche collecte d'informations et d'avis se sont clairement dégagées les deux orientations qui doivent nécessairement guider toute réforme actuelle des rythmes scolaires : tout mettre en œuvre pour parvenir à la réussite effective de chaque élève, et veiller à assurer à tous les mêmes chances »...



Quelques « pistes de réflexion »

- **L'incidence des rythmes scolaires sur la réussite des élèves**
- **Réaménagement des temps de l'école**
- **De la journée à l'année, une nouvelle approche**
- **Une journée moins lourde, mais pas nécessairement moins longue**
- **Une priorité pour l'école élémentaire**

La municipalité envisage un temps de réflexion sur cette « question d'importance », au cours du 1^{er} trimestre de cette année scolaire.